

**GFI VATEL**

**GROUPEMENT FORESTIER D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE AU CAPITAL PLANCHER DE 3 192 570 EUROS**

**SIEGE SOCIAL : PARIS (75009), 24 RUE DE CLICHY**

**819 362 641 RCS PARIS**

---

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
EN DATE DU 30 AVRIL 2024**

Le 30 avril 2024, à 18 heures, le conseil de surveillance de la société GFI VATEL s'est réuni au siège social sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre du conseil de surveillance en entrant en séance.

Le conseil de surveillance réunissant la présence effective de plus de la moitié de ses membres, peut valablement délibérer.

La société MAZARS, commissaire aux comptes titulaire, a été régulièrement convoquée.

Le conseil est présidé par Monsieur Nicolas HODOUL, président du conseil de surveillance.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres du conseil de surveillance :

- la feuille de présence.
- les comptes de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- le projet de rapport de la gérance sur les comptes de la société de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- les rapports d'expertise sur la valorisation des massifs forestiers dont la société est propriétaire.
- un document synthétique de présentation.

Le conseil examine chacun des points suivants :

- Procès-verbal de la dernière réunion.
  - Présentation de la clôture des comptes de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.
  - Préparation de la convocation à l'assemblée générale ordinaire.
  - Rapport du conseil de surveillance à l'assemblée générale ordinaire.
  - Présentation de l'activité 2024.
  - Point sur la trésorerie.
  - Examen pour avis des propositions d'investissements et de désinvestissements projetés en 2024.
  - Etats des mandats des membres du conseil de surveillance.
  - Etats du mandat du commissaire aux comptes titulaire.
-

## **I. PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION**

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil de surveillance est adopté à l'unanimité.

## **II. PRESENTATION DE LA CLOTURE DES COMPTES DE LA SOCIETE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Monsieur Marc MENEAU, en sa qualité de représentant légal de la société VATEL CAPITAL, gérant de la société GFI VATEL, fait ensuite une présentation de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le gérant expose aux membres du conseil de surveillance qu'il propose de réunir l'assemblée générale ordinaire le 28 juin 2024 à 15 heures 30 au siège social à l'effet de statuer notamment sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les membres du conseil procèdent à l'examen desdits comptes et du projet de rapport de gestion de la gérance.

Le conseil approuve à l'unanimité les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que le rapport de la gérance sur ledit exercice faisant ressortir un résultat net comptable de (686 924,05) €.

Le conseil approuve à l'unanimité l'affectation du résultat proposée par la gérance au compte « Report à nouveau ».

Il est exposé aux membres du conseil les faits marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les nouvelles acquisitions de parcelles boisées à venir.

Il est distribué ensuite aux membres du conseil de surveillance le rapport d'activité adressé aux associés de la société GFI VATEL. Un débat s'instaure entre les membres du conseil de surveillance.

Puis, le gérant distribue un document d'information aux membres du conseil de surveillance.

Les membres du conseil prennent acte de ces informations et des documents présentés par la gérance.

## **III. PREPARATION ET CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Le conseil de surveillance approuve à l'unanimité de procéder à la convocation des associés en assemblée générale ordinaire pour le 28 juin 2024 à 15 heures 30 au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance, du rapport du conseil de surveillance et du rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 214-106 du Code Monétaire et Financier.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Quitus à la gérance.
- Quitus au conseil de surveillance.
- Affectation du résultat.
- Approbation de la valeur comptable, de la valeur de réalisation et de la valeur de reconstitution de la société.
- Approbation des conventions visées à l'article L. 214-106 du Code Monétaire et Financier.

- Allocation de jetons de présence aux membres du conseil de surveillance.
- Mandat du commissaire aux comptes suppléant.

Il approuve également ledit ordre du jour et le texte des projets de résolutions qui sera soumis à l'assemblée générale ordinaire.

Le conseil charge le gérant d'assurer cette convocation et de prendre toutes mesures utiles en vue de permettre aux associés d'exercer leur droit de communication des documents et renseignements relatifs à la prochaine assemblée dans les conditions et les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

#### **IV. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Après en avoir délibéré, le conseil arrête les termes du rapport qui sera présenté à l'assemblée générale ordinaire.

#### **V. PRESENTATION DE L'ACTIVITE 2024**

Le gérant fait alors la présentation de l'activité de ce début d'année 2024.

Les membres du conseil en prennent acte.

#### **VI. POINT SUR LA TRESORERIE**

Monsieur Marc MENEAU, en sa qualité de représentant légal de la société VATEL CAPITAL, gérant, fait un point sur la situation de la trésorerie de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les membres du conseil, à l'unanimité, prennent acte de ces informations.

#### **VII. EXAMEN POUR AVIS DES PROPOSITIONS D'INVESTISSEMENTS ET DE DESINVESTISSEMENTS PROJETES EN 2024**

Le gérant fait ensuite une présentation des projets d'investissement et de désinvestissements.

Un débat s'instaure entre les membres du conseil qui prennent acte de ces informations.

#### **VIII. ETATS DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Il est rappelé aux membres du conseil qu'aux termes de l'assemblée générale en date du 2 septembre 2022, il a été décidé de nommer en qualité de membres du conseil de surveillance :

- La société ECU SARL,
- Monsieur Christophe COUTURIER,
- Monsieur Fabrice SOBRA,
- Monsieur Nicolas HODOUL,
- Monsieur Nicolas SOST,
- La société JOHES,
- Monsieur Valéry MAIZIERES,

pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2024.

Les membres du conseil en prennent acte.

#### **IX. ETAT DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES ET SUPPLEANTS**

Il est rappelé aux membres du conseil que l'assemblée générale en date du 2 septembre 2022, il a été pris acte de la démission de la société PYTHEAS CONSEIL de ses fonctions de commissaire aux

comptes titulaire et décidé de nommer en remplacement la société MAZARS, pour une durée de six (6) exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027

Il est également rappelé aux membres du conseil que le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Guillaume MINIAOU est arrivé à expiration et vous demandons de ne pas pourvoir à son remplacement.

Les membres du conseil en prennent acte.

---

**X. CLOTURE**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. Il a été dressé le présent procès-verbal.

**Signatures :**

Monsieur Nicolas HODOUL  
**Président du conseil de surveillance**

Signé par Nicolas Hodoul  
Le 27/06/2024

